

Nom du produit : **Vita Invest.2 - Vita Flex 21 PLCI**

Information concernant la durabilité art. 8 SFDR (24/04/2026)

Résumé

Ce produit financier est une assurance-épargne de FEDERALE Assurance qui vise non seulement à générer un rendement sur les primes, mais aussi à promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales.

Cela est réalisé en appliquant les stratégies ESG suivantes dans les décisions d'investissement : intégration ESG, sélection « best-in-universe », screening basé sur des normes pour les entreprises, exclusions d'entreprises en fonction d'activités controversées et exclusions de certains pays. Par ailleurs, FEDERALE Assurance est un assureur engagé qui exerce son droit de vote (vote par procuration via ISS) Les pratiques de bonne gouvernance des entreprises dans lesquelles des investissements sont réalisés sont également prises en compte dans l'évaluation des décisions d'investissement. Ces stratégies sont implémentées sur base d'une méthodologie élaborée (notamment en matière de due diligence, de consultation de bases de données et de monitoring).

Pour l'évaluation des risques ESG, FEDERALE Assurance collabore avec Clarity AI, un cabinet de recherche indépendant de référence, spécialisé dans les données ESG et les notations. Clarity AI fournit non seulement l'expertise nécessaire pour réaliser des analyses ESG lors de la prise de décision d'investissement, mais assure également un monitoring périodique pendant toute la durée de détention de l'investissement. Pour certains instruments financiers ou certains émetteurs spécifiques faisant partie des investissements, aucune notation ESG externe ni aucune analyse ESG externe n'est disponible. Afin d'évaluer l'adéquation de ces positions spécifiques, un modèle interne de due diligence ESG est utilisé.

Pas d'objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. Au minimum, 10 % des actifs sont investis dans des investissements durables.

Ce produit financier ne porte pas gravement atteinte à la réalisation des objectifs d'investissement durable. Le comité d'investissement le garantit par une évaluation qualitative et quantitative approfondie de tous les PAI obligatoires (c'est-à-dire les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité).

- Tous les investissements durables réalisés par ce produit sont évalués sur la base de leur performance selon les principaux indicateurs d'incidence négative figurant dans le Tableau 1, Annexe 1 du règlement SFDR. Dès qu'une entreprise échoue à un seul indicateur PAI obligatoire, elle n'est plus éligible comme investissement durable.
- Sont exclues les entreprises qui ne respectent pas les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et par la Charte internationale des droits de l'homme.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Cet investissement promeut des caractéristiques environnementales et sociales en tenant compte de critères d'exclusion stricts (voir plus bas) lors de la sélection des investissements, concernant les entreprises, activités ou pays impliqués dans des pratiques controversées en matière d'environnement, de société ou de bonne gouvernance (ESG). Les facteurs ESG sont intégrés à chaque étape de l'analyse et des décisions d'investissement, dans le but d'éviter les investissements nuisibles à l'homme ou à l'environnement. Le produit contribue activement à la lutte contre le changement climatique, notamment en investissant dans des entreprises qui se fixent des objectifs clairs et mesurables de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Il soutient également les principes du Pacte mondial des Nations Unies, notamment les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

FEDERALE Assurance exerce un actionariat actif via le vote par procuration, en utilisant ses droits de vote lors des assemblées générales. Cela permet d'exercer une influence sur les entreprises afin de réduire leur incidence négative sur l'environnement et la société.

Ce produit financier vise partiellement à réaliser des investissements durables ayant pour objectifs :

1. Objectif climatique : Alignement des émissions de CO₂ des entreprises avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C maximum, conformément à l'Accord de Paris.
2. Objectif social : Promotion de la diversité de genre en investissant dans des entreprises dont le pourcentage de femmes au conseil d'administration est supérieur à la moyenne européenne, avec un minimum de 33 % de diversité de genre.

Stratégie d'investissement

Ce produit suit la politique d'investissement générale de FEDERALE Assurance et applique une politique d'investissement responsable, tenant compte des aspects environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG). Les stratégies ESG suivantes sont systématiquement mises en œuvre.

- **Intégration ESG**

FEDERALE Assurance a intégré des critères de durabilité dans son processus d'investissement afin de minimiser l'incidence négative sur l'environnement et la société, et de promouvoir le développement durable. Tous les investissements sont évalués selon des stratégies ESG, à l'exception des actifs techniques, tant que ceux-ci n'ont pas d'incidence négative sur le profil ESG du portefeuille.

Les actifs techniques comprennent :

- Des liquidités et équivalents de liquidités (ex. : fonds monétaires) utilisés pour la gestion de la trésorerie ou la couverture ;
- Des produits dérivés utilisés pour une gestion efficace du portefeuille ou à des fins de couverture (c'est-à-dire non spéculatifs) ;
- Des produits indiciels basés sur de larges indices de marché, utilisés pour la couverture.

La part d'actifs techniques ne dépasse pas 20 % du portefeuille. En cas de conditions de marché exceptionnelles, des dérogations temporaires peuvent être appliquées afin de protéger les intérêts des investisseurs.

- **Sélection des entreprises fondée sur des normes :**

Ce produit applique un screening normatif strict fondé sur la méthodologie de Clarity AI.

Les entreprises ayant les scores de controverses les plus élevés en gravité sont systématiquement exclues.

Ces entreprises ne respectent pas les normes et standards internationaux suivants :

- Le Pacte mondial des Nations Unies ;
- Les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- Les normes de performance du Groupe de la Banque mondiale (IFC) ;
- Les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP) ;
- Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- Les lignes directrices du Groupe de la Banque mondiale en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

- **Exclusion d'entreprises actives dans des activités et secteurs controversés :**

Ce produit exclut les entreprises actives dans des secteurs présentant des risques environnementaux ou sociaux majeurs.

Exemples de secteurs : tabac, armement, charbon, pétrole et gaz (conventionnels ou non), huile de palme,...

Une liste stricte d'exclusions de pays est également appliquée. Cela concerne entre autres les régimes controversés, les pays soumis à des sanctions internationales, les pays où la peine de mort est encore en vigueur.

- **Sélection Best-in-Universe**

Le système d'évaluation des risques ESG de Clarity AI est utilisé pour ne sélectionner que les entreprises figurant parmi les 75 % les plus performantes de l'univers Clarity AI en matière de critères ESG.

- **Droit de vote actif et engagement**

FEDERALE Assurance participe activement aux assemblées générales (via le vote par procuration).

- **Exigences minimales supplémentaires en matière de durabilité**

En plus des critères ESG standard, des exigences supplémentaires sont appliquées à ce produit :

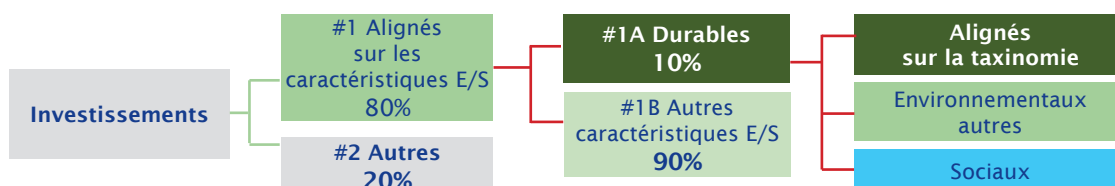
- Intensité des gaz à effet de serre : exclusion des entreprises qui ne prennent pas de mesures suffisantes pour réduire leurs émissions de CO₂.
- Diversité de genre : préférence accordée aux entreprises affichant des performances supérieures à celles du marché en matière de diversité de genre.

- **Évaluation des pratiques de bonne gouvernance**

Les entreprises dans lesquelles des investissements sont réalisés sont évaluées sur la base de leur structure de gouvernance, de leurs relations avec leurs salariés, de leur politique de rémunération et de leur conformité fiscale. Cette évaluation est effectuée à l'aide de Clarity AI et fait partie intégrante de l'analyse ESG (score ESG + controverses) utilisée par les gestionnaires de portefeuille.

Part des investissements

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produits financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Monitoring des caractéristiques environnementales ou sociales

FEDERALE Assurance mesure et suit de manière systématique, tout au long de la durée de vie du produit financier, l'évolution des indicateurs de durabilité en matière d'environnement, d'aspects sociaux et de bonne gouvernance. Ces indicateurs sont régulièrement évalués par les gestionnaires de portefeuille. Les points d'attention peuvent être discutés au sein du Sustainable Finance Monitoring Group de FEDERALE Assurance.

Tous les indicateurs de durabilité, tels que le score ESG du portefeuille, l'exposition à des secteurs controversés, le respect des normes et standards internationaux ainsi que les règles strictes d'exclusion, sont inclus dans la documentation précontractuelle et sont monitorés en temps réel via le système d'évaluation des risques de Clarity AI.

Méthodologies pour les caractéristiques environnementales ou sociales

Pour déterminer dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et sociales sont atteintes, le produit financier s'appuie principalement sur les données et méthodologies d'un fournisseur de données ESG externe et indépendant (Clarity AI).*

- **Score de risque ESG**, calculé par Clarity AI (fournisseur externe de données ESG) :
Seules les entreprises dont le score de risque ESG figure parmi les 75 % les plus performantes de l'univers Clarity AI sont éligibles au portefeuille.
- **Score de controverse**, calculé par Clarity AI :
Les entreprises présentant le score de controverse Clarity AI le plus élevé en gravité ne sont pas éligibles au portefeuille.
- **Exclusions et restrictions** :
 - Pourcentage d'investissements exclus en raison d'activités controversées, telles que : tabac, armes, charbon, pétrole et gaz (conventionnel et non conventionnel),...
 - Pourcentage d'investissements non conformes aux normes internationales, notamment au Pacte mondial des Nations unies.
 - Pourcentage d'investissements dans des pays soumis à une politique stricte d'exclusion, en raison notamment de sanctions internationales ou d'un lien avec des paradis fiscaux.
 - Intensité des émissions de gaz à effet de serre
 - Diversité de genre

*Pour certains instruments financiers ou certains émetteurs spécifiques faisant partie des investissements, aucune notation ESG externe ni aucune analyse ESG externe n'est disponible. Afin d'évaluer l'adéquation de ces positions spécifiques, un modèle interne de due diligence ESG est utilisé.

Sources de données et traitement

La recherche ESG utilisée pour qualifier ce produit financier de promoteur ESG est fournie par Clarity AI. Clarity AI est une entreprise technologique proposant des solutions d'analyse de durabilité et de mesure d'impact basées sur l'IA. Elle s'appuie sur diverses sources de données, notamment les rapports d'entreprises, les données publiques et l'achat de données auprès de fournisseurs externes. Ces données sont traitées à la fois en interne et en externe, en combinant technologies d'IA et analyses humaines. Clarity AI permet aux investisseurs et aux gestionnaires d'actifs de réaliser des évaluations ESG précises et de se conformer à des réglementations telles que le SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation). Étant donné que certaines données peuvent, à un moment donné, être obsolètes,

incomplètes ou biaisées, les analyses sont régulièrement réexaminées et validées par les gestionnaires de fonds et les analystes, selon le principe du best effort. Clarity AI ne formule aucune recommandation concernant un produit particulier. Les informations présentées ici, notamment celles relatives à Clarity AI, ne doivent pas être interprétées comme une incitation à acheter ou vendre des produits d'investissement spécifiques.

Limites méthodologiques et liées aux données

Pour l'évaluation des performances ESG de ce produit financier, Clarity AI est sollicitée.

La méthodologie de ce fournisseur est conforme aux meilleures pratiques du secteur, ce qui justifie son choix. D'autres fournisseurs de données appliquent des méthodologies différentes pour évaluer les performances ESG, ce qui peut entraîner des divergences d'opinion.

Les entreprises ne fournissent pas toujours les données complètes ou nécessaires qu'un fournisseur de données requiert pour établir une notation ESG. Cela ne signifie pas nécessairement que l'entreprise est exclue en tant qu'investissement, mais cela peut constituer une limite pour obtenir une évaluation ESG détaillée.

Pour certains types d'actifs (par exemple, les actifs non cotés en bourse ou les biens immobiliers), les données peuvent être limitées ou de faible qualité, rendant le calcul d'un score ESG fiable difficile. Dans de tels cas, nos gestionnaires de fonds vérifient soigneusement si l'investissement (potentiel) répond aux exigences ESG. Si une entreprise ne dispose pas de score ESG ou si ce score est jugé insuffisant, aucun investissement n'est effectué. Dans ces cas, le gestionnaire de fonds peut soumettre un dossier détaillé au Risk Committee, qui évalue la situation et décide de l'approbation de l'investissement. Afin de laisser de la place à notre propre vision de la durabilité, jusqu'à 10 % du portefeuille peut être investi dans des entreprises ayant une évaluation ESG insuffisante selon Clarity AI, sous réserve de l'approbation du Risk Committee. Ces exceptions ne sont autorisées que lorsque l'entreprise a un fort engagement en matière de durabilité, même si cela ne se reflète pas encore pleinement dans son score ESG selon Clarity AI. Pour certains actifs (par ex. des actifs non cotés ou de l'immobilier), les données peuvent être limitées ou de qualité insuffisante pour calculer un score ESG fiable. Dans ces situations, nos gestionnaires de fonds vérifient soigneusement si l'investissement (potentiel) répond aux exigences ESG. Le gestionnaire de fonds peut, le cas échéant, présenter un dossier détaillé au Sustainable Finance Monitoring Group, qui évalue la situation et décide de l'approbation de l'investissement.

Due diligence

Les gestionnaires de portefeuille fondent leurs décisions d'investissement sur les analyses ESG d'un fournisseur de données externe, sur les présentations des entreprises et sur d'autres sources d'information publiques. Ils forment un jugement indépendant en identifiant les risques ESG les plus pertinents d'un émetteur et en les intégrant dans leur processus décisionnel. En cas d'incohérences ou d'ambiguïtés dans les données fournies par les prestataires externes, celles-ci sont analysées en profondeur et, si nécessaire, clarifiées avec les émetteurs concernés. En outre, le **Monitoring Group Sustainable Finance** interne de FEDERALE Assurance veille également à la bonne mise en œuvre de la stratégie d'investissement, y compris des processus de due diligence.

Politique d'engagement

La durabilité joue un rôle central dans la politique d'investissement de FEDERALE Assurance. C'est pourquoi elle exerce ses droits de vote dans les entreprises dans lesquelles elle investit, conformément à sa politique d'engagement et de vote. En tant qu'acteur de marché de taille modeste mais engagé, FEDERALE Assurance n'a pas toujours l'influence nécessaire pour convaincre seule les entreprises de changer leurs idées et leurs pratiques. C'est pourquoi elle cherche, dans la mesure du possible, à s'aligner avec d'autres actionnaires ou détenteurs d'obligations pour exercer une influence collective sur les décisions importantes des entreprises, via le vote par procuration (proxy voting). À cette fin, elle collabore avec ISS (Institutional Shareholder Services) pour la gestion des droits de vote (pour les entreprises cotées en bourse). Cette politique adopte une approche large des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), allant au-delà du seul climat. Elle prend en compte les risques et opportunités liés à la durabilité dans divers domaines ESG tels que les droits humains, la diversité dans les conseils d'administration, les pratiques de travail et la gouvernance d'entreprise. Lorsque la vision d'une entreprise n'est plus en accord avec celle de FEDERALE Assurance, elle est prête à se désengager de son investissement.

La politique d'engagement et de vote de FEDERALE Assurance est disponible sur www.federale.be.

Indice de référence désigné

Ce produit financier n'utilise aucun indice de référence pour évaluer ses caractéristiques ESG.

FEDERALE Assurance - Rue de l'Etuve 12 - 1000 Bruxelles - Belgique

Internet: www.federale.be - N° vert 0800/14 200

Association d'assurance mutuelle

Société d'assurance agréée sous le n° 124 par la Banque Nationale de Belgique (Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles)
Compte financier BIC : BBRUBEBB IBAN : BE90 3101 5641 6832 - RPM Bruxelles TVA BE 0403.274.332